

ECURIE BAYARD
A.S.B.L.
DINANT



“ BAYARD CONTACTS ”
périodique trimestriel

2^{ème} TRIMESTRE 2012

EDITEUR RESPONSABLE :
NYSSEN H., rue du Jauviat, 48
B-5530 YVOIR

MERCREDI 16 MAI
et
JEUDI 17 MAI 2012

* * * * *

22ème
RALLYE-SPRINT
DE
HAILLOT

22^{ème}

RALLYE-SPRINT DE HAILLOT

MERCREDI 16 MAI

&

JEUDI 17 MAI

2012

REGLEMENT PARTICULIER

CHAMPIONNAT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE

CHAMPIONNAT PROVINCIAL NAMUR

CHAMPIONNAT PROVINCIAL BRABANT

CHAMPIONNAT PROVINCIAL LUXEMBOURG

Cette épreuve est organisée avec le concours de :

**Commune de Ohey
Police Locale de Ohey
Ecole Communale de Haillot**

**<http://www.ecuriebayard.be>
E-mail : ecurie.bayard@hotmail.com**

22^{ème} RALLYE-SPRINT DE HAILLOT

MERCREDI 16 MAI et JEUDI 17 MAI 2012

VISA ASAF N° 2012/015

CLUB ORGANISATEUR : ECURIE BAYARD A.S.B.L.

TIMING

MERCREDI 11 AVRIL 2012 : Parution du règlement et date de début des paiements et engagements.

SAMEDI 12 MAI 2012

18 h 00 : Clôture des engagements pour participer à l'attribution des numéros.

20 h 00 : Attribution des numéros.

22 h 00 : Affichage de la liste des engagés au Siège Social du Club : **Café Ardennais**, Avenue d'Esperey, 4,
B-5500 DINANT - Tél. (082) 22.33.50

MERCREDI 16 MAI 2012

15 h 00 : Ouverture des vérifications administratives

Ecole Communale de Haillot
Rue de Nalamont, B-5351 HAILLOT
Tél. (0476) 55.12.72.

15 h 30 : Distribution des road-books et début des reconnaissances.

17 h 00 : Ouverture des vérifications techniques (Art. 8) :

Ecole Communale de Haillot
Rue de Nalamont, B-5351 HAILLOT
Tél. (0476) 55.12.72

19 h 00 : Fermeture des vérifications administratives.

19 h 30 : Fin des reconnaissances.

21 h 00 : Fermeture des vérifications techniques.

JEUDI 17 MAI 2012

06 h 50 : Ouverture des vérifications administratives complémentaires : **Ecole Communale de Haillot,**

07 h 00 : Ouverture des vérifications techniques : uniquement pour les équipages ayant reçu l'autorisation préalable de la Direction de Course) :
(NB : pas de reconnaissances autorisées le jeudi)

Ecole Communale de Haillot,

07 h 35 : Fermeture des vérifications techniques.

07 h 50 : Fermeture des vérifications administratives.

08 h 20 : Affichage de la liste des voitures qualifiées :

Ecole Communale de Haillot.

08 h 52 : Départ voiture n° 1 pour le tronçon 1.

11 h 38 : Départ voiture n° 1 pour le tronçon 2.

!!!!!! Application de l'Art. 6 du Règlement Particulier Rallye-Sprint.

14 h 14 : Départ voiture n° 1 pour le tronçon 3.

16 h 15 : Départ voiture n° 1 pour le tronçon 4.

16 h 55 : Rentrée voiture n° 1 au parc fermé.

19 h 45 : Affichage officieux des résultats.

20 h 30 : Proclamation des résultats et remise des prix.

DIRECTION DE COURSE

<u>Directeur de Course :</u>	Bernard MARLAIRE	Lic. 0986
<u>Directeurs de Course Adjoints :</u>	Hugues HENROT Alain JOTTARD Herman NYSSSEN Olivier METNIK Cédric SMOOS Christophe CEULEMANS	Lic. 0835 Lic. 0975 Lic. 0003 Lic. 0990 Lic. 0856 Lic. 0877
<u>Secrétaire :</u>	Serge REMY	Lic. 0803
<u>Secrétaires Adjoints :</u>	Chantal RIGAUX Annie GOIS Anne DAVISTER Raymonde ANTOINE Sabrina HERBIET Monique BRANDENBOURG	
<u>Directeur de la Sécurité :</u>	Marc DERNIVOIS	Lic. 0967
<u>Directeurs Adjoints de la Sécurité :</u>	Philippe PIRAUX Eric GARNIER Eric VEYT Eric DIDION Florent VAN UYTVANCK Marc DIDION Joël JANSSENS	Lic. 0102 Lic. 0907 Lic. 0837 Lic. 0961 Lic. 0949 Lic. 0979 Lic. 0840
<u>Chefs de Sécurité :</u>	René DEMARTEAU (I.R.S.N.) Christian CAREME (New SAMOURAI)	Lic. 0801 Lic. 0872
<u>Relations avec les Concurrents :</u>	Léon BLASUTIG Yves SMETS	Lic. 0850 Lic. 0938
<u>Responsable du Service Médical :</u>	C.R.S.	
<u>Bureau des Calculs :</u>	Giovanni SGHERZI Yvette LACAILLE Grégory HENIN	
<u>Chronométrage :</u>	Christophe SCAILLET Magali SOREE Christine BAILLY Marie BRONDELET	
<u>Chargé des Relations avec les officiels :</u>	Herman NYSSSEN	
<u>Service d'Intervention Rapide :</u>	C.R.S.	
<u>Extra-Sportif :</u>	Abel ANTOINE BAIJOT André COLLIN Marianne Willy SAISELET Thomas SAISELET Jeannine SAISELET Marcel DIDION Christine LAMBOTTE Joceline DEFOIN Ludovic DEFOIN Philippe COLLIGNON	
<u>Responsables des Contrôles :</u>	Annie GOIS Myriam MISSON Chantal HENROT Willy THERENIN Raymonde ANTOINE	
<u>Responsables du Matériel :</u>	Eric DIDION Marc DIDION Aimé HENIN Ludovic DAVE	

OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

<u>Commissaires Sportifs :</u>	André DOEMER, Président.	Lic. 0713
	José BARTHELEMY	Lic. 0922
<u>Observateurs :</u>	Jean-Louis DELABY	Lic. 0007
<u>Commissaires Techniques :</u>	Yves BAR, Président	Lic. 0802
	Daniel RIHOUX	Lic. 0813
	Jean-Claude PUISSANT	Lic. 0957
	Katia LIEMANS	Lic. 0902
	Gilbert CONFRERE	Lic. 0953
	Patrick NEZER	Lic. 0460
	Martine PREVOT, secrétaire	Lic. 0988
<u>Inspecteurs Sécurité :</u>	Steve Jauquet	Lic. 0301

PERMANENCES

Avant l'épreuve :	NYSSSEN Herman , Secrétaire Général, rue du Jauviat, 48, B-5530 Yvoir Tél. + Fax (082) 61.21.55 – (0478) 22.93.57 E-mail : H.Nyssen@Swing.be
	MARLAIRE Bernard , Directeur de Course, rue des Acacias, 4, 5590 Ciney Tél. (0474) 40.44.94 E-mail : marlaire.bernard@skynet.be
	HENROT Hugues , Président, rue de Meursault, 22, B-5590 Leignon Tél. (083) 21.42.50 – (0475) 39.63.49 E-mail : heh@belgacom.net
	RIGAUX Chantal , Secrétaire d'épreuve, rue des Combattants, 96, B-6900 On Tél. (084) 31.54.03 – (0476) 55.12.72
Pendant l'épreuve :	Ecole Communale de Haillot , rue de Nalamont, B-5351 HAILLOT Tél. (0475) 39.63.49 - (0476) 53.08.55
Après l'épreuve :	NYSSSEN Herman , rue du Jauviat, 50, B-5530 Yvoir Tél. + Fax (082) 61.21.55 – GSM (0478) 22.93.57

INTERNET : <http://www.ecuriebayard.be> ----- E-mail : ecurie.bayard@hotmail.com

TABLEAU D'AFFICHAGE

Ecole Communale de Haillot (Salle des Sports), rue de Nalamont, B-5351 HAILLOT, tél. (0476) 53.08.55

ORGANISATION

Article 16 DEFINITION

Les MERCREDI 16 MAI & JEUDI 17 MAI 2012, l'épreuve dénommée " 22^{ème} RALLYE-SPRINT DE HAILLOT", comptant pour le Championnat de la Communauté Française de Belgique, les Championnats Provinciaux de Namur, Brabant et Luxembourg sera organisée conformément aux Prescriptions ASAF 2012, ainsi qu'au présent règlement, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Article 2 PARCOURS

Le Rallye-Sprint se disputera sur une étape de classement d'une longueur de 10.060 m. (100 % asphalte), 6.430 m. de liaison, à parcourir 4 fois, soit un total de 65.960 m., dont 40.240 m. de classement (61,01 %)

Article 3 ENGAGEMENTS (IMPORTANT : voir Art. 9 du RSG)

Les bulletins d'engagement ainsi que les fiches des Vérifications COMPLETES LISIBLEMENT ET ENTIEREMENT, seront rentrés, EXCLUSIVEMENT PAR VOIE POSTALE, au plus tôt le MERCREDI 11 AVRIL 2012, et, au plus tard, le **SAMEDI 12 MAI 2012, à 18h00**, à l'adresse suivante :

ECURIE BAYARD, rue Enhet-Centre, 30, 5590 CHEVETOGNE
GSM (0472) 32.94.32

NB : Aucun envoi recommandé ne sera, ni enlevé, ni accepté.

Le droit d'engagement devra être porté au crédit du seul compte bancaire suivant :

n° 001-0839839-89 intitulé Dinant asbl Ecurie Bayard, rue du Jauviat, 48, 5530 Yvoir, avec la mention " RS HAILLOT 2012, équipage / ", avant le samedi 12 mai 2012, à 18 h. (Attention aux délais bancaires).
(FORTIS BANQUE / BIC GEBABEBB / IBAN BE45 0010 8398 3989)

L'attribution des numéros de départ aura lieu le samedi 12 mai 2012, à 20h00 - Tél. (082) 61.21.55.

Les inscriptions pourront toutefois encore être acceptées jusqu'au jour de l'épreuve et au maximum 1 heure avant la fermeture du contrôle des documents, soit à 18h00, le mercredi 16 MAI 2012, moyennant le paiement d'une majoration de 15 € (voir Règlement Sportif Général, Art. 9.1.b).

Le nombre de voitures admises est fixé à 120.

Pour les Divisions 1/2/3 et PH, le montant de l'engagement est fixé à 70,50 €, auxquels s'ajoutent les frais d'assurances d'un montant de 40,45 € plus la taxe de l'A.R. sur la Sécurité d'un montant de 4,05 €, soit un total de **115 €**.

Pour la Division 4, le montant de l'engagement est fixé à 81,02 €, auxquels s'ajoutent les frais d'assurances d'un montant de 58,16 € plus la taxe de l'A.R. sur la Sécurité d'un montant de 5,82 €, soit un total de **145 €**.

Pour les membres de l'asbl Ecurie Bayard en ordre de cotisation 2012 :

Dans le cas de 1 membre de l'équipage, le montant de l'engagement en Divisions 1, 2, 3 et PH est fixé à 58,00 €, auxquels s'ajoutent les frais d'assurances d'un montant de 40,45 € plus la taxe de l'A.R. sur la Sécurité d'un montant de 4,05 €, soit un total de **102,50 €**.

Quant au montant de l'engagement en Division 4, il est fixé à 68,52 €, auxquels s'ajoutent les frais d'assurances d'un montant de 58,16 € plus la taxe de l'A.R. sur la Sécurité d'un montant de 5,82 €, soit un total de **132,50 €**.

Dans le cas de 2 membres de l'équipage, le montant de l'engagement en Divisions 1, 2, 3 et PH est fixé à 45,50 €, auxquels s'ajoutent les frais d'assurances d'un montant de 40,45 € plus la taxe de l'A.R. sur la Sécurité d'un montant de 4,05 €, soit un total de **90 €**.

Quant au montant de l'engagement en Division 4, il est fixé à 56,02 €, auxquels s'ajoutent les frais d'assurances d'un montant de 58,16 € plus la taxe de l'A.R. sur la Sécurité d'un montant de 5,82 €, soit un total de **120 €**.

Article 4 ASSISTANCES – RAVITAILLEMENTS

Situation du Parc d'Assistance : Place Communale à Haillot.

Station d'essence accessible durant l'épreuve : OUI (Station **PIRAGRI**, rue de Ciney à Ohey).

Cette station se trouve 500 mètres après l'arrivée de l'Etape de Classement, sur la RN 921, sur la liaison vers le parc d'assistance.

Article 5 RECONNAISSANCES

L'épreuve ne pourra être reconnue « librement » que le **MERCREDI 16 MAI 2012** entre 15h30 et 19h30.

Lors des reconnaissances, LE PORT DU CASQUE EST INTERDIT. Les concurrents rouleront sous couvert de leur assurance comme tout autre usager de la route.

Article 6 PARC FERME

Le Parc Fermé sera situé à l'ECOLE COMMUNALE DE HAILLOT.

Important : ce Parc Fermé fonctionnera uniquement pour les Regroupements et pour le Parc de fin d'épreuve.

Il n'y aura donc pas de Parc Fermé de départ.

Néanmoins, ce Parc sera librement accessible aux concurrents le **JEUDI 17 MAI 2012**, entre 07h50 et 09h45.

Article 7 VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Elles auront lieu le **MERCREDI 16 MAI 2012** entre 15h00 et 19h00 et le **JEUDI 17 MAI 2012**, entre 06h50 et 07h50, pour les équipages qui ne peuvent se présenter la veille. (NB : pas de reconnaissances autorisées le jeudi matin).

Elles se dérouleront à l'ECOLE COMMUNALE, rue de Nalaimont à Haillot.

Documents à présenter : carte d'identité, permis de conduire, licences "Compétition" ASAF ou VAS.

Article 8 VERIFICATIONS TECHNIQUES

Elles auront lieu le **MERCREDI 16 MAI 2012**, entre 17h00 à 21h00 et le **JEUDI 17 MAI 2012**, entre 07h00 et 07h35, pour les équipages qui ne peuvent se présenter la veille et qui auront reçu l'autorisation de la Direction de Course.

Elles se situeront dans le petit chapiteau, à l'ECOLE COMMUNALE, rue de Nalaimont, à Haillot. Le jeudi, elles se dérouleront selon le timing de l'organisateur.

Les éventuelles vérifications techniques finales auront lieu sous le petit chapiteau situé à l'ECOLE COMMUNALE, rue de Nalaimont, à Haillot.

Article 9 DEVOIRS DE CONCURRENTS EN CAS D'ACCIDENT

Si, lors d'une compétition, un concurrent occasionne des dégâts, ceux-ci, quels qu'ils soient, devront être déclarés dans la demi-heure après l'arrivée du véhicule en fin de section (en fin de boucle).

Article 10 OBLIGATOIRE EN CAS D'ACCIDENT

Si, lors d'une compétition routière, un véhicule subit une sortie de route avec impact de quelle que nature ou importance que ce soit, il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.
(Voir Art 2.6 du Règlement Technique Général).

Emplacement des Vérifications techniques après abandon ou sortie de route : près du petit chapiteau, à l'ECOLE COMMUNALE, rue de Nalaimont, à Haillot

Article 11 PROCLAMATION DES RESULTATS

La proclamation des résultats aura lieu, dans l'ordre décrit ci-dessous, selon le timing suivant : le jeudi 2 MAI 2012, à 20h30 dans la Salle des Sports de l'Ecole Communale de Haillot.

Coupes

- Aux premiers des deux classes de la Division PH (pilote et copilote)
- Aux premiers de la classe S/R/ de la Division PH (pilote et copilote)
- A la 1^{ère} Dame du classement de la Division PH.
- Aux 3 premiers de chaque classe de la Division 4 (pilote et copilote)
- A la 1^{ère} Dame du classement de la Division 4.
- Aux 3 premiers du classement de la Division 4 (pilote et copilote)
- Aux 3 premiers de chaque classe des Divisions 1, 2 et 3 (pilote et copilote)
- A la 1^{ère} Dame du classement des Divisions 1, 2 et 3 confondues.
- A la 1^{ère} Ecurie des Divisions 1, 2 et 3 confondues.
- Aux 5 premiers du classement des Divisions 1, 2 et 3 confondues (pilote et copilote)

Article 12 DIVERS

- a) Chaque équipage recevra un road-book d'assistance.
- b) Des programmes avec la carte du parcours plus une liste des engagés seront en vente à la Permanence.
- c) Une restauration est prévue à la Permanence pendant toute la durée de l'épreuve.
- d) Logements possibles :
 - Maison du Tourisme, quai de Namur, 1, 4500 Huy – Tél. (085)21.19.15 – Fax (085) 23.29.44
www.pays-de-huy.be
 - Office du Tourisme, place des Tilleuls, 48, 5300 Andenne – Tél. (085) 84.96.40 / F.(085) 84.96.31
www.andenne.be - e-mail : tourisme@ac.andenne.be

Article 13 CENTRE DE L'EPREUVE

Situation : **Ecole Communale de Haillot**,
Rue de Nalamont, B-5351 HAILLOT
Tél. (0476) 55.12.72 - (0475) 47.27.26

(Voir plan d'accès en annexe).

Article 14 LITIGES

Voir les Prescriptions ASAF 2012, Chapitre IV.

Tous les cas non prévus au présent règlement, tous les litiges et toutes les contestations seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des Commissaires Sportifs.

En ce qui concerne les Articles non repris au présent règlement, le texte des Prescriptions ASAF 2012 sera d'application.

APPROBATION

Le présent règlement a été approuvé par :

- Monsieur Jean-Claude PUISSANT, Administrateur de la CSAP NAMUR, en date du 10 avril 2012.
 - Monsieur Louis PIRE, responsable de la Commission " Rallye-Sprint ASAF ", en date du 6 avril 2012.
-

RALLYE-SPRINT DE HAILLOT

16 MAI & 17 MAI 2012

CHAMPIONNAT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
CHAMPIONNAT PROVINCIAL NAMUR ET BRABANT
CHAMPIONNAT PROVINCIAL LUXEMBOURG

Le présent bulletin d'engagement, complété lisiblement et accompagné de la feuille des Vérifications Techniques, doit être envoyé pour le 12 mai 2012, à 18h00, à l'adresse suivante :

Ecurie Bayard asbl, rue de Enhet-Centre, 30, à 5590 CHEVETOGNE - GSM (0472) 32.94.32

N°

(CASES RESERVEES A L'ORGANISATION)

Engagement reçu le/...../ 2012	Payement reçu le/...../ 2012	de	DIVISION	CLASSE	Ordre d'inscription
---	---------------------------------------	-------------	----------	--------	---------------------

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné, (pilote)

Nom : Si pseudonyme : Prénom : Homme / Femme Homme Femme

Né(e) le : Adresse : N° :

Code postal : Localité :

Accepte n'accepte pas d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.

Si nous devons vous contacter : N° Tél/ GSM : E-mail :

ASAF	VAS					N° Licence	Type	Ecurie
BT HT LG LX NA	AN LI OV VB WV							
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

COPILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : Si pseudonyme : Prénom : Homme / Femme Homme Femme

Né(e) le : Adresse : N° :

Code postal : Localité :

Si nous devons vous contacter : N° Tél/ GSM : E-mail :

ASAF	VAS					N° Licence	Type	Ecurie
BT HT LG LX NA	AN LI OV VB WV							
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

VEHICULE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Marque : Type : Plaque n° :

Année de construction : Châssis : Cylindrée : cc

Compagnie d'assurance : Police n° :

Division	Division 1	Classe 1	Min. A4	Classe 2	Min. A4	Classe 3		Min. A3
	Division 2	Classe 4	Min. A4	Classe 5	Min. A4	Classe 6	Classe 7	Min. A3
Classe	Division 3	Classe 8	Min. A4	Classe 9	Min. A3	Classe 10	Classe 11	Min. A3
	Division 4	Classe 12	Min. A3	Classe 13	Min. A3	Classe 14	Classe 14	Min. A3
Division PH		Classe 16	Min. A4	Classe 18	Min. A4	Classe S/R	Classe S/R	Min. A3

Si le copilote ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour la conduite du véhicule engagé, il mentionnera avant sa signature : **"Je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance"**.

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, nous nous engageons à en observer toutes les prescriptions et certifions que les présentes données sont exactes. Nous certifions sur l'honneur que le véhicule est conforme à la réglementation ASAF 2012 et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. Nous autorisons l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Nous nous engageons, en outre, à nous soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui nous seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à Le/...../..... [.....]

(Faire précéder les signatures de la mention "Lu et approuvé")

Signature du pilote

Signature du co-pilote

RALLYE-SPRINT DE HAILLOT

16 MAI & 17 MAI 2012

N°:

VERIFICATIONS

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :		Signature :						
..... / « »							
Province :	ASAF				VAS				N° Licence	Type		
<input checked="" type="checkbox"/>	BT <input type="checkbox"/>	HT <input type="checkbox"/>	LG <input type="checkbox"/>	LX <input type="checkbox"/>	NA <input type="checkbox"/>	AN <input type="checkbox"/>	LI <input type="checkbox"/>	OV <input type="checkbox"/>	VB <input type="checkbox"/>	WV <input type="checkbox"/>

COPILOTE (remplir en caractère d'imprimerie svp)

Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :		Signature :						
..... / « »							
Province :	ASAF				VAS				N° Licence	Type		
<input checked="" type="checkbox"/>	BT <input type="checkbox"/>	HT <input type="checkbox"/>	LG <input type="checkbox"/>	LX <input type="checkbox"/>	NA <input type="checkbox"/>	AN <input type="checkbox"/>	LI <input type="checkbox"/>	OV <input type="checkbox"/>	VB <input type="checkbox"/>	WV <input type="checkbox"/>

VOITURE (remplir en caractère d'imprimerie svp)

Marque	Type	Cylindrée	Division	Classe
.....CC
N° immatriculation		N° de châssis		
.....			

Numéros de portières/Capot avant	Elargisseurs de voies
Pare-brise feuilleté	Pneumatiques
Eclairage	Fixations des roues
Documents de bord	Fonctionnement des freins
Réservoir à essence	Anneaux de remorquage
Canalisation d'essence	Conformité de classe
Tôle pare-feu avant/arrière	Conformité de division
Arceau de sécurité	Vêtements (Combinaison)
Ceintures de sécurité / Harnais	Autocollants ASAF
Batterie	Divers :
Extincteur	* Passeport ASAF PH N°
Appui-tête	EN ORDRE <input type="checkbox"/>
Casque	NON CONFORME <input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle	Commissaire Technique
Publicités sur vitres	Nom/Cachet :
Rétroviseurs Ext. / Int.	Licence N°:
Ornement extérieur	Visa des vérifications
Echappement	administratives :
Protections des tuyauteries	
Poids	

* Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

Passage aux VT : Samedi Dimanche

Joindre votre palmarès SVP.

22^{ème} RALLYE-SPRINT DE HAILLOT
16 MAI & 17 MAI 2012

CHAMPIONNAT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE
CHAMPIONNAT PROVINCIAL NAMUR
CHAMPIONNAT PROVINCIAL BRABANT
CHAMPIONNAT PROVINCIAL LUXEMBOURG

PALMARES

PILOTE

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

COPILOTE

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



Epreuve : **RALLYE-SPRINT DE HAILLOT**

Date : **16 & 17 MAI 2012**

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Nous, soussignés, _____ (pilote), licence n° _____ ,
et _____ (copilote), licence n° _____ ,
constituant l'équipage de la voiture engagée sous le n° _____ ,

nous engageons sur l'honneur à renoncer à toute action de réparation

envers l'organisateur de l'épreuve ci-dessus, ses préposés, l'ASAF, les CSAP et tous les autres participants, pour d'éventuels dommages subis, ainsi que le précise l'abandon de recours que nous avons accepté lors de la signature de notre demande de licence (numéros repris ci-dessus) et ce, quel que soit notre préjudice et quelles que soient les circonstances dans lesquelles nous l'aurions encouru.

Fait à _____ , le _____ .

Signatures précédées de la mention « Lu et approuvé » :

**Le présent document est à remettre au préposé de l'organisation, lors de votre passage au CH de sortie du Parc Fermé de départ.
En cas d'absence de ce document, s'il est incomplet ou détérioré, le départ de l'épreuve vous sera refusé.**

